Sektioun
Esch
Uelzecht

LSAP B.P. 451 ▪ L-4005 Esch/Alzette

Collège Échevinal
Place de l'Hôtel de Ville
L-4002 Esch-sur-Alzette

Proposition de décision : Création d'un cimetière animalier

13.01.2023

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, et pour donner suite aux multiples initiatives de sensibilisation autour du thème de la mort, je vous propose de prévoir la création d'un cimetière pour animaux de compagnie sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La crémation d'animaux domestiques est couramment pratiquée dans notre société, que ce soit par une incinération individuelle ou collective. Il me semble donc opportun de donner aux détenteurs d'un animal de compagnie la possibilité de, soit déposer une urne funéraire, soit de disperser les cendres de son animal bien-aimé dans un lieu réservé à cet effet : Une manière d'entretenir son souvenir et une alternative à la préservation de l'urne funéraire à domicile ou à l'équarrissage.

Outre, je propose également d'envisager la pose d'une plaquette funéraire auprès du lieu de repos de l'animal afin de permettre au porteur de deuil la transmission du souvenir.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations très distinguées.

Joëlle Pizzaferri, conseillère communale